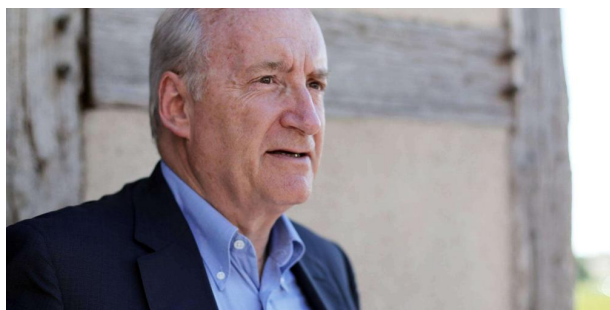


# Génocide au Rwanda : Hubert Védrine perd un procès en diffamation

Sud-Ouest, 14 mai 2023

**L'affaire concerne un entretien vidéo du journaliste Patrick de Saint-Exupéry avec Mediapart en mars 2021, où il disait d'Hubert Védrine**



Hubert Védrine, en 2016. © Crédit photo : Archives Laurent Theillet

Par *SudOuest.fr* avec *AFP* - *m.turck@sudouest.fr*

L'ancien secrétaire général de l'Élysée Hubert Védrine a perdu mardi un procès en diffamation intenté au journaliste Patrick de Saint-Exupéry, qui l'avait qualifié de « révisionniste » au sujet du génocide perpétré au Rwanda en 1994.

L'affaire concerne un entretien vidéo du journaliste avec Mediapart en mars 2021, où

il disait d'Hubert Védrine : « *C'est un négationniste [...] qui de fil en aiguille se retrouve presque dans un rôle de Faurisson.* » Robert Faurisson est connu comme l'un des fondateurs en France du négationnisme, qui nie l'existence de l'extermination des Juifs d'Europe par les nazis.

D'après Patrick de Saint-Exupéry, Hubert Védrine a le tort de minimiser voire nier par divers moyens la responsabilité de la France, qui n'a pas empêché le génocide contre les Tutsis entre avril et juillet 1994.

## « Un jugement de valeur »

Le tribunal correctionnel de Paris a estimé dans son jugement que « *les propos poursuivis ne peuvent [...] être considérés comme diffamatoires, même s'ils sont péjoratifs et peuvent de ce fait légitimement déplaire à la partie civile* ». Les juges y ont vu « *un jugement de valeur* » et « *une appréciation purement subjective dont la pertinence peut être librement discutée dans le cadre d'un débat d'idées mais dont la vérité ne saurait être*

*prouvée* ».

L'avocat du prévenu, M<sup>e</sup> Vincent Tolédano, s'est félicité de ce jugement.

« *Le tribunal a fait justice de la tentative du gardien du temple mitterrandien, reconverti dans le conseil aux entreprises, de bâillonner tout discours critique sur le jeu trouble de l'Élysée de 1990 à 1994* », a-t-il affirmé au sujet d'Hubert Védrine, qui conseillait à

l'époque le président de la République François Mitterrand.

Également visés par la plainte, Edwy Plenel, à l'époque directeur de publication de Mediapart, et Valentine Oberti, la journaliste qui menait l'entretien, ont aussi été relaxés. À l'audience le 25 mars, Hubert Védrine avait expliqué ne pas se reconnaître dans l'idée d'un « *négationnisme* ».